



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES MARCHES PUBLICS D'EPLE

Cadre et seuils réglementaires

Les textes réglementaires

- Code de la commande publique : Articles R2122-8 à R2131-13.

- Arrêté du 12 février 2020 fixant un modèle d'avis pour la passation des marchés publics répondant à un besoin d'une valeur estimée entre 90 000€ hors taxes et les seuils de procédure formalisée.

- Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics.

Publicité requise pour les marchés publics de travaux (Montants HT)

<40 000 €

- Pas de publicité obligatoire

De 40 000 € à 99 999,99 €

- Publicité libre ou adaptée (AJI)

De 100 000 € à 5 537 999,99 €

- Publicité obligatoire au BOAMP ou dans un Support habilité

A partir de 5 538 000 €

- Publicité obligatoire BOAMP et au Journal officiel de l'union européenne.

Publicité requise pour les marchés publics de fournitures (Montants HT)

<40 000 €

- Pas de publicité obligatoire

De 40 000 € à 89 999,99 €

- Publicité libre ou adaptée (AJI)

De 90 000 € à 220 999,99 €

- Publicité obligatoire au BOAMP ou dans un Support habilité

A partir de 221 000 €

- Publicité obligatoire BOAMP et au Journal officiel de l'union européenne.